

N/REF : 2/07/2026 8H40 C:000502 I:15923
V/REF : 882079
V/Email reçu le Jeudi 02/07/2026 à 8H40

ESPACIL HABITAT
Siege
20 RUE GUY ROPARTZ
CS 54221
35042 RENNES CEDEX

V/REF.IMM. 1070
IMMEUBLE : HAUTS DE BETTON-1070
1-5/2-6, RUE DU 8 MAI 1945
RES DES HAUTS DE BETTON
35830 BETTON

Rennes, le 23 Juillet 2026

Référence Marché: Electricité-Lot1 Rennes

LOCALISATION : 5 RESIDENCE DES HAUTS DE BETTON - PASS JUSQU'AU 04/07
NUMÉRO DE LOGEMENT: 03 01 1070 05 0002 TYPE 3

MOTIF : CONSUEL - ELT 0002 - NUMÉRO DE LOGEMENT: 03 01 1070 05 0002
ATTESTATION ÉLECTRIQUE AVEC OBTENTION CONSUEL

Donneur d'ordre : M. D BAZIN

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur l'installation électrique.

INTERVENTION DU 03/07
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
LE LOGEMENT N'EST PAS SUR PASS CHANTIER
FIN DE CHANTIER ET REPLI DE MATERIEL
--
INTERVENTION DU 21/07
MISE EN PLACE, DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL.
MISE HORS TENSION.
REFIXER LA PRISE AU MUR DANS LE SÉJOUR.
MISE SOUS TENSION.
VÉRIFICATION DU BON FONCTIONNEMENT.
NETTOYAGE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL.

OBSERVATIONS :

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Mise en oeuvre d'un véhicule équipé pour Travaux Electriques et Electromécaniques avec matériel spécifique a ce type d'intervention
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Vérification et contrôle de la bonne exécution.
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====					
Quantité	Heures	- Suppléments	- Descriptif	N°BT	P.U. HT
1,00	2.1-Ff	Vérif.famil.consuel	Instal.élect.	2	162,98
					162,98
			TOTAL H.T.		162,98
			T.V.A.	a 10,00%	16,29
			TOTAL T.T.C.	En EURO	179,27

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Aout 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.